

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Ressources Humaines
Sous Direction Carrières, Positions et rémunérations
1 34 32

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 18 OCTOBRE 2019
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

OBJET : Actualisation du périmètre des astreintes et permanences.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux ressources humaines, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Après analyse des interventions réalisées ainsi que des besoins exprimés par les Directions du fait de leur organisation de travail, le périmètre actuel doit être réactualisé pour que soit assurée la continuité du service public au sein de la collectivité.

Il est précisé que le nombre d'astreintes prévu constitue le nombre maximum des astreintes pouvant être réalisées. Ce nombre peut toutefois être modulé à la baisse selon les nécessités de service. Les dispositions du présent rapport ont été soumises à l'avis préalable du Comité technique réuni en séance le 10 octobre 2019.

Les conditions réglementaires restant inchangées.

Les modifications concernent uniquement les astreintes et permanences suivantes :

DGAS, Service des Maisons du Bel Age (MBA) :

Il est proposé d'ajouter : 1 astreinte de décision pour le samedi matin pour les cadres du service des maisons du bel âge.

DGS, Direction de la Sécurité, de la Prévention de la Délinquance et Radicalisation :

- 1 astreinte de décision par semaine pour l'équipe de direction
- 1 astreinte de décision par semaine pour le service technique, sûreté et sécurité
- 2 astreintes d'exploitation pour le service technique, sûreté et sécurité
- 2 permanences pour les cadres du service technique, sûreté et sécurité, le week-end.

DGACV, DSJE, Service de la Jeunesse.

Le Service de la Jeunesse a notamment pour mission la mise en place d'actions comme le Forum des Jeunes ou le Conseil Départemental des Jeunes.

Ainsi ces agents se doivent d'être présents sur des manifestations qui ont lieu le week-end et les jours fériés pour assurer l'accueil et l'encadrement des groupes d'invités et garantir ainsi le bon déroulement de la manifestation.

Il est donc proposé d'ajouter au périmètre des permanences :

- 2 permanences pour 2 agents de service jeunesse les week-ends et les jours fériés.

Les tableaux actualisés du périmètre des astreintes et permanences figurent en annexe au présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL